



Saïd Mouline
Directeur Général de l'Agence Marocaine
pour l'Efficacité Énergétique (AMEE)

Défense nationale, ministère de l'intérieur, investissement... les détails de la nouvelle composition de l'Agence

Le gouvernement présent en force dans l'AMEE

Mohamed Badrane
mbadrane@aujourd'hui.ma

Le gouvernement mise gros sur l'AMEE. Une bonne partie de l'Exécutif va siéger ainsi dans l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique. Une présence en force qui traduit l'intérêt accordé par le gouvernement Akhannouch au secteur de l'énergie. Le décret n° 2.22.03, modifiant le décret n° 2.10.320 publié le 16 Joumada II 1432 (20 mai 2011) portant application de la loi n° 16.09 relative à l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE), vient en effet d'entrer en vigueur suite à sa publication au Bulletin officiel. Ce texte présenté par la ministre de la transition énergétique et du développement durable, Leïla Benali, visait à placer l'AMEE sous la tutelle de l'autorité gouvernementale chargée de la transition énergétique,

en prenant en considération les prérogatives et compétences conférées à l'autorité gouvernementale chargée des finances, en vertu des textes législatifs et réglementaires appliqués aux institutions publiques. Mais le décret vise également à revoir la composition du conseil d'administration de l'AMEE, qui se tient sous la présidence du chef du gouvernement ou de l'autorité gouvernementale mandatée par le chef du gouvernement à cet effet. Dans les détails, le Conseil de gouvernement avait adopté récemment ledit décret en fixant la liste des départements gouvernementaux qui vont y siéger. Il s'agit de pas moins de 15 départements ministériels, en l'occurrence le ministère de l'intérieur, le ministère de l'économie et des finances, le ministère de l'équipement, le ministère de la santé, le ministère de l'éducation nationale et de l'ensei-

gnement préscolaire, le ministère de l'aménagement du territoire, de l'habitat et de l'urbanisme, le ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, le ministère de l'industrie et du commerce, le ministère du tourisme, le ministère de l'inclusion économique, de la petite entreprise, de l'emploi et des compétences, le ministère de l'enseignement supérieur, le ministère du transport et de la logistique, le ministère de transition énergétique, le ministère chargé de l'investissement ainsi que le ministère chargé de l'Administration de la défense nationale. Alors que le conseil d'administration est placé sous la tutelle du chef du gouvernement, d'autres organismes vont également y siéger. C'est le cas de la direction générale de la Société d'ingénierie énergétique. L'AMEE est donc appelée à jouer un rôle très

Le décret n° 2.22.03, modifiant le décret n° 2.10.320 publié le 16 Joumada II 1432 (20 mai 2011) portant application de la loi n° 16.09 relative à l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE), vient en effet d'entrer en vigueur.

important dans le secteur de l'énergie, d'où la présence d'un nombre aussi important d'organismes et de départements ministériels. Le Maroc mène depuis quelques années déjà une stratégie ambitieuse dans le domaine des énergies accordant une place importante aux énergies propres et renouvelables. Une stratégie qui fait du Royaume aujourd'hui l'un des modèles à l'échelle planétaire. Le pays compte ainsi maintenir le même cap et se positionner à l'échelle internationale en tant que puissance émergente dans les énergies renouvelables pour les années à venir.



Le décret vise également à revoir la composition du conseil d'administration de l'AMEE, qui se tient sous la présidence du chef du gouvernement ou de l'autorité gouvernementale mandatée par le chef du gouvernement à cet effet.

Transformation



L'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique (AMEE) est le fruit de la transformation, en 2016, de l'Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ADEREE) qui s'est transformée en 2010, du Centre de développement des énergies renouvelables CDER, créé en 1982.

La raison principale d'une telle évolution est qu'en plus du développement des énergies renouvelables, il est important aujourd'hui de maîtriser la consommation d'énergie et d'atteindre une meilleure

efficacité énergétique. Avec le lancement de la nouvelle stratégie énergétique, adoptée en mars 2009, le CDER a fait l'objet d'une transformation en vue d'étendre ses missions au développement de l'efficacité énergétique en plus de sa mission initiale de promotion et développement des énergies renouvelables.

Dans cette perspective, un repositionnement stratégique du CDER a été opéré, en le transformant, conformément au Dahir N° 1.10.17 du 26 Safar 1431 (11 février 2010) portant promulgation de la loi n°16.09, en agence nationale.

Missions

La principale mission de l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique est d'implémenter la politique gouvernementale, visant la réduction de la dépendance énergétique, à travers la promotion de l'efficacité énergétique.

Les responsables de l'agence ambitionnent également d'en faire un pôle d'excellence, porteur d'innovation, fédérateur au niveau national dans le domaine de l'EE et rayonnant à l'échelle internationale.

En marge de sa participation

à l'Expo Dubai récemment, le directeur général de l'AMEE, Saïd Mouline, a expliqué que la stratégie du Maroc dans le domaine de la transition énergétique et de la production d'énergies renouvelables, est soutenue au plus haut niveau de l'Etat et repose sur l'économie circulaire visant à atteindre un développement durable. Il a également mis en exergue les outils et mécanismes adoptés par le Maroc pour promouvoir les investissements dans l'économie verte.

